

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 11799
Numéro SIREN : 831 974 605
Nom ou dénomination : 2 H PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2024 sous le numéro de dépôt 14252

**2 H PROMOTION
5 RUE GALILEE
93150 LE BLANC MESNIL
831 974 605 RCS BOBIGNY**

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(Dissolution anticipée de la Société et nomination d'un liquidateur)

Le 15 Mars 2024, à 10 heures, les associés de la Société par actions simplifiées (Société à associé Unique) 2 H PROMOTION au capital de : 1 000 euros Immatriculée au R.C.S de BOBIGNY sous le N° 831 974 605. Se sont réunis au Siège Social sis au 5 Rue Galilée à Le Blanc Mesnil (93150).

Sur la convocation qui leur a été adressée individuellement le 08/03/2024 conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts.

L'assemblée est présidée par M. KRASIMIROV Krasimir demeurant au 15 Rue Desargues à Paris (75011) président, il constate que sont présent :

Tous les associés

Soit au total 100 actions représentées.

Le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, et qu'elle put valablement prendre toutes décisions sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes et du rapport de président,
- quitus de la gestion du président,
- dissolution anticipée de la société,
- décharge du mandat de président,
- nomination et rémunération du liquidateur,
- fixation du siège de la liquidation.

Les associés peuvent de plus prendre connaissance des documents suivants, mis à leur disposition sur le bureau du Président :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Lecture est donnée du rapport de présidents, puis la discussions est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

1ère résolution :

La collectivité des associés approuve les comptes de la Société et donne quitus de sa gestion au président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2ème résolution :

La collectivité des associés décide de la dissolution anticipée de la Société, et de sa liquidation amiable, conformément à l'article des statuts.

3ème résolution :

La collectivité des associés décide en conséquence de décharger M. KRASIMIROV Krasimir de son mandat de président , et de nommer M. KRASIMIROV Krasimir en qualité de liquidateur.

Le liquidateur ainsi nommé disposera des pouvoirs les plus étendus pour procéder à cette liquidation, sous réserve de ceux qui sont expressément attribués par la loi à l'Assemblée Générale des associés.

Ses pouvoirs et obligations prendront fin dès l'extinction de la Personnalité Morale de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. KRASIMIROV Krasimir ici présent déclare accepter son mandat et ne pas être sous le coup des interdictions prévues par la loi, et les textes en vigueur.

4ème résolution :

La collectivité des associés décide d'octroyer à M. KRASIMIROV Krasimir liquidateur, pour l'exercice de ses fonctions, la même rémunération que celle allouée précédemment au président, soit la somme mensuelle brute de 0 euro, à quoi s'ajoutera le remboursement de ses frais.

Cette solution est adoptée à l'unanimité.

5ème résolution :

La collectivité des associés a décidé de fixer le siège de la liquidation au :
5 Rue Galilée à Le Blanc Mesnil (93150).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6ème résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au liquidateur afin d'effectuer ou de faire effectuer les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès Verbal qui a été signé par la gérance.

